

Elaboration du schéma directeur des mobilités douces de Baud Communauté

Phase 2 – Elaboration de la stratégie pré-opérationnelle

Rapport intermédiaire

Suite à la prise de compétence Mobilité, Baud Communauté poursuit sa réflexion en s'interrogeant sur le développement de la pratique cyclable

A travers ce schéma il s'agira de :

- ▶ **Elaborer un état des lieux** de la pratique cyclable sur le territoire et un recensement de l'existant
- ▶ **Définir un maillage cyclable hiérarchisé, priorisé, continu et attractif** pour des déplacements quotidiens, de loisir et touristiques
- ▶ **Définir des préconisations d'aménagement sécurisées** en fonction du profil de la voirie
- ▶ **Identifier des services vélos complémentaires** au réseau afin d'accompagner à la pratique cyclable (ex : location/acquisition de vélo, information, communication...) avec une **attention particulière sur l'intermodalité**
- ▶ **Réaliser un Schéma concerté avec les communes et les partenaires de la mobilité** (travail sur la gouvernance) et les acteurs de la société civile (associations d'usagers, les services techniques...)
- ▶ Etablir un **Schéma directement applicable par les élus via des outils de programmation pluriannuelle** (hiérarchisation des itinéraires, calendrier...) **et d'aide à la décision** (coûts...) **en fonction des maîtrises d'ouvrage** (Communes ou Département)

Un objectif de rendre le vélo crédible et concurrentiel face à l'automobile tout en étant pragmatique

Une démarche décomposée en 3 phases



Les enjeux du Schéma de Baud Communauté



Aménager un réseau en étoile vers les centre-bourgs



Relier les itinéraires du Schéma Cyclable du Département et créer une colonne vertébrale structurante pour le réseau



Capitaliser sur la colonne vertébrale par le rabattement (qualité et sécurité des accès)



Créer des liaisons entre les bourgs



Développer les itinéraires vers les pôles extérieurs de proximité



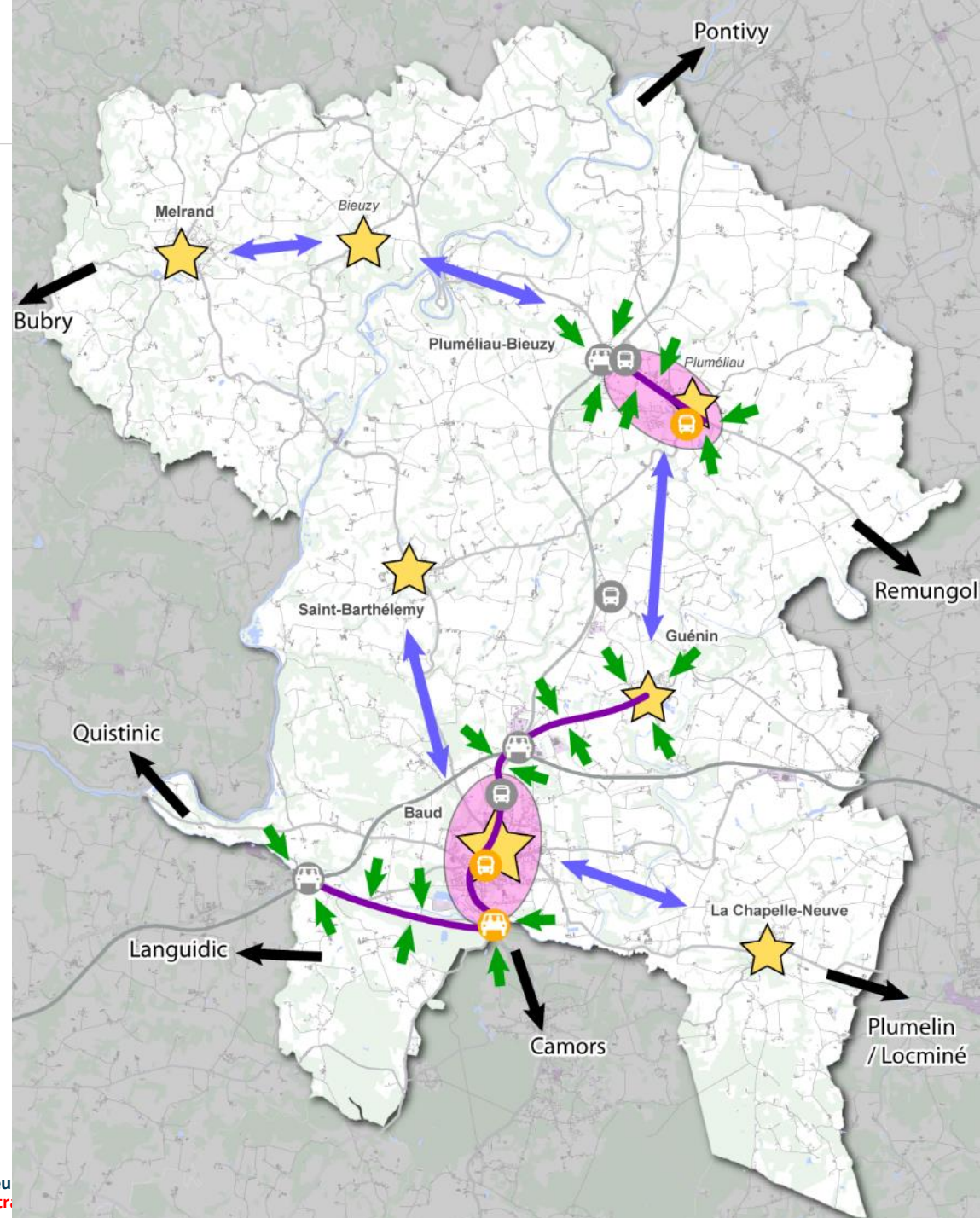
Apaiser les vitesses dans les centre-bourg et favoriser les modes doux par un espace public plus qualitatif



Améliorer les pôles de mobilité prioritaires pour encourager l'intermodalité : cheminements piétons et vélos, stationnement vélo sécurisé, signalétique, abri, etc...



Améliorer les autres pôles de mobilité : cheminements, stationnement vélo, abri, etc...

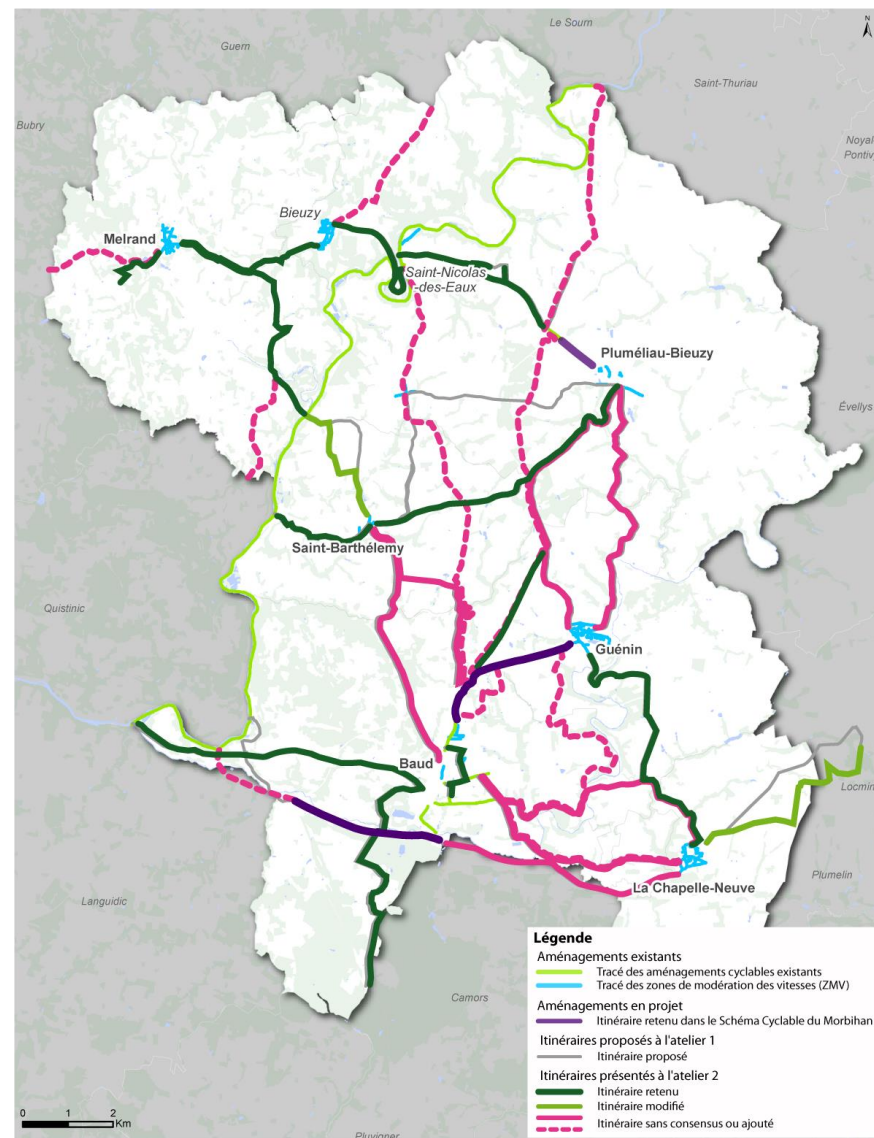


1. Le maillage à l'issue de la démarche de concertation

Rappel de la co-construction du maillage

- **Deux ateliers** (20 septembre et 4 octobre 2023) réalisés avec les élus de Baud Communauté :
 - Pour co-construire le maillage sur des supports cartographiques en A0 et à l'aide de grilles d'itinéraires
- **Répartition en 2 pôles :**
 - **Communes du Nord : Melrand, Plumélieu-Bieuzy, Saint-Barthélemy**
 - **Communes du Sud : Guénin, Baud, La Chapelle-Neuve**
- **Lors de l'atelier n°1 :**
 - **24 itinéraires (pour un linéaire de 117 km) proposés par ITEM**
Propositions basées sur les potentiels d'actifs et de scolaires, les pôles générateurs et sites d'intermodalité et les aménagements et itinéraires cyclables existants.
- **A la suite de l'atelier n°2, 29 itinéraires (136 km) ont été proposés pour intégration dans le Schéma.**
- **Le maillage en l'état a ensuite été envoyé aux communes pour validation ou modification.**

Maillage proposé à l'atelier 1



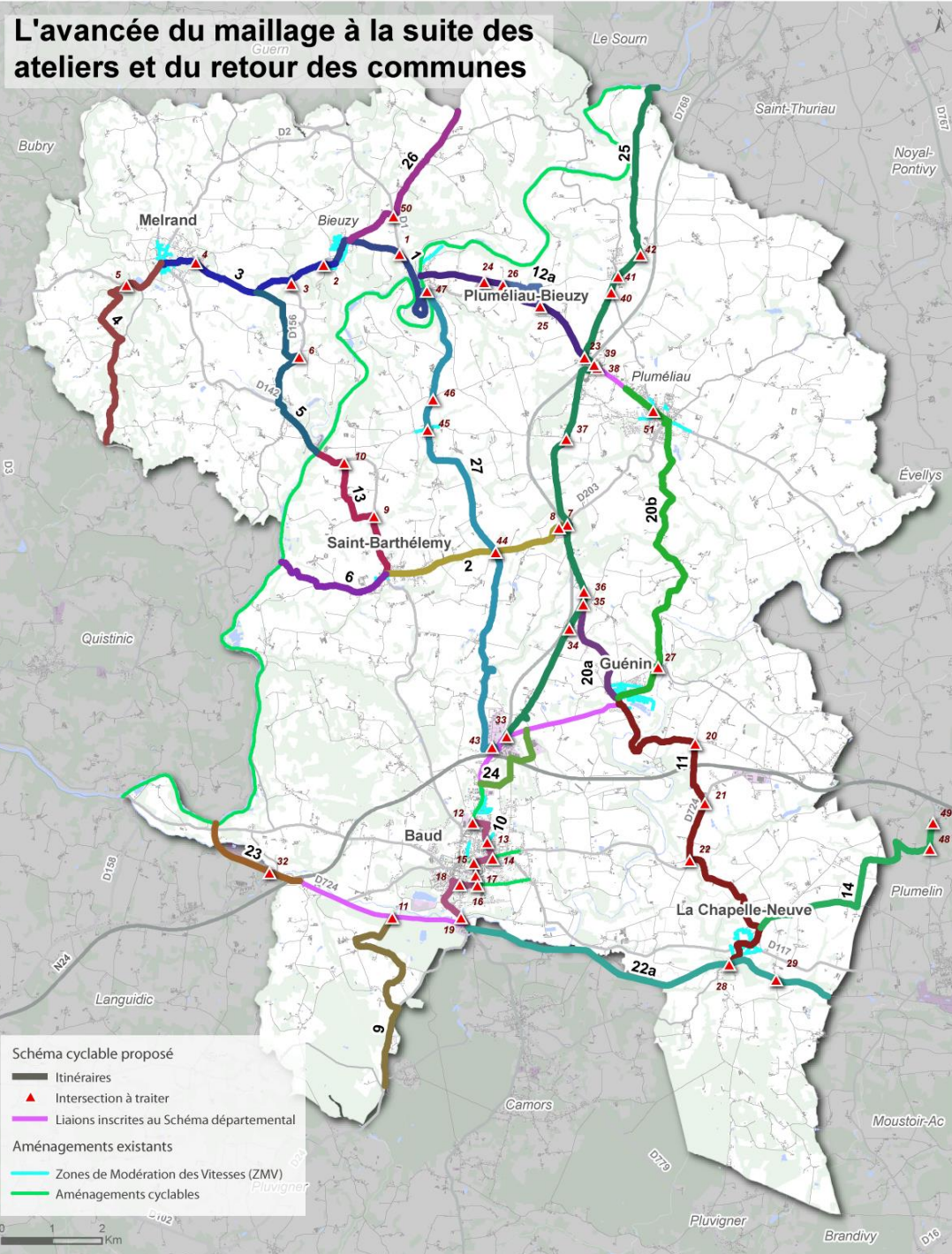
Source : IGN BD Topo 2023 - INSEE 2019 / Réalisation ITEM 2023

20 itinéraires retenus pour un linéaire de 107 km

Un maillage qui traduit l'ambition de développer la pratique cyclable à l'échelle intercommunale, mais qui nécessite d'être phasé dans le temps

En complément des tronçons, 50 traitements d'intersections

Les points durs ont été identifiés lors des échanges précédents, et complétés par ITEM lors des visites de terrain



Sur la base des aménagements envisagés sur chaque tronçon de voirie :

- Un chiffrage estimatif par ratio de chaque tronçon ...
- ... Décliné selon l'importance de l'intervention (*ex : création d'une voie verte sur un chemin existant, sur accotement...*).



Coûts par ratio au mètre linéaire pour les différents types d'aménagement (linéaire et franchissement) ou à l'unité pour certains éléments (écluse, plateau piéton positionnés sur le linéaire, ...)



Intégration des coûts de traitement de 50 intersections délicates (marquage dans giratoire, création d'un ilot central...)



Coût du jalonnement (intégré au coût des tronçons)

Coût itinéraire = Somme de chaque tronçon + Somme des intersections

Ces préconisations ne sont pas figées... Elles relèvent de conseils formulés par le BE et permettent d'aboutir à une estimation par itinéraires et au global.

Le chiffrage global du schéma sur la base des préconisations

Détails des coûts

Coûts estimatifs (Total)



Aménagement du linéaire

7,2 M€



Traitement des intersections

210,3 K€



Installation du jalonnement

51,4 K€

Total

(Hors coûts d'acquisitions foncières et études)

7,5 M€

+/- 20 %

Sur 10 ans

746,5 K€ / an

Sur 15 ans

497,6 K€ / an

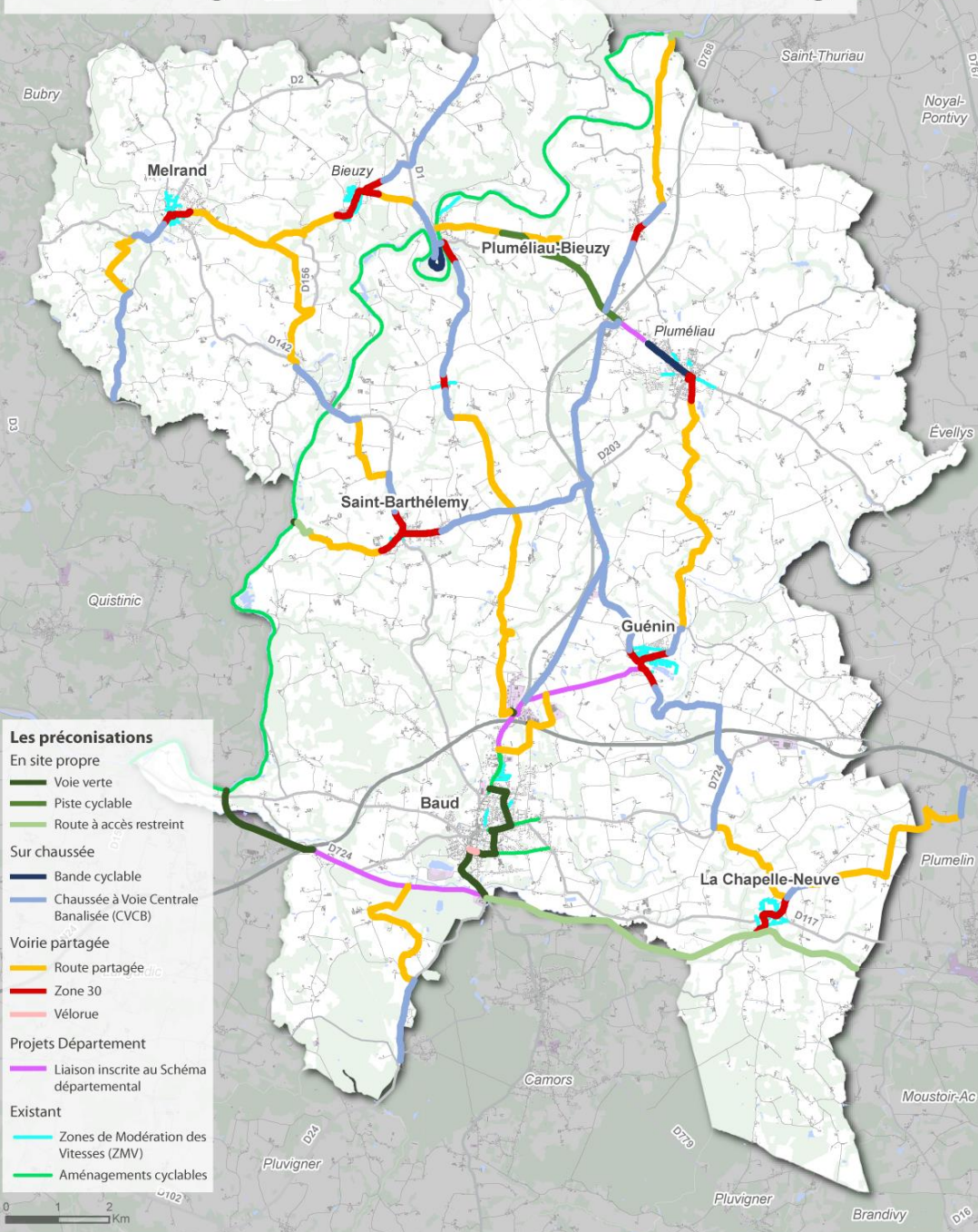
Sur 20 ans

373,2 K€ / an

Entretien : +/- 161 K€ / an à terme

- Un coût qui sera réparti entre Baud Communauté, les communes et le CD56 :
 - Selon la vocation des itinéraires (*distinction entre le communal et l'intercommunal*)
 - Selon la domanialité de la voirie ...
 - Auquel viennent s'ajouter les subventions possibles (*Région, ADEME, appels à projets...*)
- 508 K€ d'investissement concernant des communes voisines de Baud Communauté (*Languidic, Camors, et Plumelin*), des accords bilatéraux devront être conclus
- Plus d'1 M€ consacrés à la passerelle sur la RN24

Les aménagements préconisés sur le maillage



Aménagements en site propre	Aménagements sur chaussée	Aménagements partagés
18 km 16,9 %	37,8 km 35,4 %	50,9 km 47,7 %

2 ● La priorisation des services vélos

La priorisation des services

- 13 services proposé par le BE pour accompagner la pratique des modes actifs au quotidien
- Un travail de priorisation pour rester dans une démarche pragmatique, l'ensemble des actions proposées ne peuvent être retenues (*raisons économiques, techniques, humaines...*).
- A la suite des temps d'échanges de phase 2, un corpus de services a été retenu avec :
 - 2 services prioritaires
 - 7 services secondaires

	Classement			Justification du choix /remarques....	← Eléments de contour opérationnel si service retenu comme prioritaire
	3 à 4 actions Prioritaires	3 ou 4 actions Secondaires	Non retenu		
1/ Développer le stationnement vélos aux abords des pôles générateurs, des centralités, des lieux d'intermodalités, ...					Quels pôles prioritaires à équiper ? Quel type de stationnement selon les pôles ? Qui porte la réalisation de stationnements ?
2/ Développer les aménagements facilitant la circulation des cyclistes (sas, tourne-à-droite, double sens cyclable, marquage de trajectoire prioritaire ...) et les micro-aménagements pour les piétons					
3/ Développer des outils et éléments d'informations sur les modes actifs : cartes des itinéraires et/ou applications (intégrant stationnement, sensibilisation, associations existantes, ...)					Quels outils prioritaires ? Pour quels usagers ? Qui porte la réalisation de ces outils ?
4/ Développer l'écomobilité scolaire (expérimentation de vélobus et de pédibus, programme Savoir Router à Vélo, ...)					
5/ Développer un jalonnement pour les modes actifs unifié et à visé utilitaire					

- Pour chacun des services, une fiche précisera :
 - Le constat justifiant l'action retenue et ses objectifs ;
 - Les publics ciblés ;
 - Les acteurs à mobiliser ;
 - Les coûts potentiels ;
 - Les outils potentiels à mettre en œuvre : localisation, benchmark ...
 - Les éléments de suivi : indicateurs, priorisation de l'action ...

Communiquer autour du maillage et des services cyclables pour tous les publics (I)



OBJECTIFS	CYCLISTE CIBLE	PRIORITÉ		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire connaître l'étendue et le développement du réseau cyclable ainsi que les possibilités de trajet ; ✓ Communiquer sur les bienfaits de la pratique cyclable. 		<table border="1" style="display: inline-table;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px; background-color: #000; color: #fff; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; height: 20px; background-color: #000; color: #fff; text-align: center;">2</td> </tr> </table>	1	2
1	2			
DESCRIPTIF DU SERVICE				
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des outils variés peuvent être mis en place : <ul style="list-style-type: none"> • Un répertoire cartographique des itinéraires cyclables du territoire (intégrant les sites d'intérêts, les stationnement vélos, les services aux cycles disponibles, les initiatives vélobus, atelier vélo...) sera mis à disposition dans différents lieux et équipements publics (mairies, MSAP, offices du tourisme...) et disponible sur Internet ; • Pages dédiées aux cycles et à la pratique sur les sites web de la communauté de communes et de l'OT reprenant les informations du répertoire cartographique ; • La plateforme régionale de mobilité Jymalin ou Géovélo : transmettre à la Région régulièrement les nouveaux aménagements cyclables ; • S'appuyer sur la plateforme Intra-Muros pour faire remonter les dysfonctionnements 				
ACTEURS DU SERVICE				
<ul style="list-style-type: none"> • EPCI ayant porté la réalisation du Schéma • Communes • Région / partenaires type Géovélo 				
COÛTS				
<p style="font-size: small;">Des coûts variables selon le type d'outil mis en place</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'une manière générale : +/- 15 000 € / an dans la promotion et la communication autour du vélo 				
				

Schéma Directeur des Voies et Itinéraires Cyclables sur le territoire intercommunal de Bléré - Val de Cher - Phase 3 - Rapport 2022

1/ Développer le stationnement vélos aux abords des pôles générateurs, des centralités, des lieux d'intermodalités, ...

Objectif : Augmenter le nombre et la qualité du stationnement vélo sur le territoire.

Prévoir des consignes pour le stockage d'affaires personnelles



Consigne à vélo (Chambéry Métropole)

2/ Développer les aménagements facilitant la circulation des cyclistes (sas, tourne-à-droite, double sens cyclable, marquage de trajectoire prioritaire ...) et les micro-aménagements pour les piétons (mobilier urbain, avancées de trottoir, ...)

Objectif : Améliorer et sécuriser les déplacements en vélos et à pied dans les centre-bourgs.



By-pass

LES SERVICES SECONDAIRES

3/ Développer un jalonnement pour les modes actifs unifié et à visé utilitaire

Objectif : Faciliter les déplacements utilitaires en vélo et à pied vers les pôles générateurs et points stratégiques dans les communes.



4/ Organiser des stages « remise en selle » pour tous les publics afin d'apprendre ou ré apprendre à circuler en milieu urbain en toute sécurité

Objectif : Encourager une pratique cyclable sécurisée chez les adultes.

Rappel des bonnes pratiques / But de reprendre confiance en soi



Dernier délais d'inscription le 8 avril
plus de renseignements au 04 94 74 71 78



5/ Mettre en place une location de vélo / VAE à moyenne - longue durée

Objectif : Offrir aux habitants et précaires une offre alternative à l'automobile et inciter les usagers à acheter un VAE.



6/ Créer une charte des aménagements modes doux (aménagements cyclables, jalonement, services, types de stationnement) afin de disposer d'un standard type de réalisation

Objectif : Aider les collectivités à mettre en place des aménagements cyclables qualitatifs.

7/ Déployer un réseau de stations-services vélo (stations de gonflage, borne de recharge VAE, station de réparation autonome,...) réparties sur le territoire

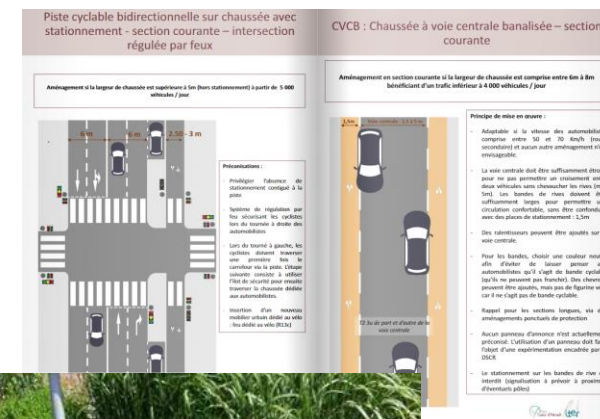
Objectif : Améliorer le confort de la pratique cyclable sur le territoire et encourager l'utilisation du VAE.

8/ Etablir un programme d'animation autour des mobilités actives et proposer des moments de partage et conviviaux autour du vélo (Rando, Pique-nique, évènement sportif haut niveau...)

Objectif : Sensibiliser autour des enjeux de la pratique, inciter à l'usage et communiquer sur la politique mise en place par Baud Communauté

9/ Adopter une aide à l'achat intercommunale

Objectif : Faciliter l'acquisition d'un vélo pour les habitants et encourager le report modal vers le vélo.



Bastien FROGER
froger@item-conseil.fr

ITEM Etudes et Conseil
Meeting Point
13, rue Claude Chappe - Immeuble Oxygène - Bâtiment A
35510 Cesson-Sévigné

06 03 49 54 90 / 06 59 62 40 06
03 81 83 24 71 (siège social de Besançon)